

Le Comité d'éthique, qui peut le saisir ?

Toutes les parties prenantes (personnes accompagnées, membres de la famille, salariés, partenaires ...) peuvent saisir le Comité d'éthique face à une situation complexe et singulière qui vient se confronter à des valeurs ou des principes d'intervention.

Les ressources

Le Comité d'éthique recherche et s'appuie sur toutes les ressources nécessaires pour éclairer au maximum ses membres.

Il fait partie des référents éthiques de l'Espace de Réflexion Éthique de Nouvelle-Aquitaine.



Espace de Réflexion Éthique
de Nouvelle-Aquitaine

Le Comité d'éthique invite des spécialistes en fonction des questions posées : personnes accompagnées, sociologues, philosophes, juristes...

Le Comité d' éthique, comment le saisir ?

@ Par mail : comite.ethique@adapei33.com

🌐 Par formulaire sur le site internet : adapei33.com

✉ Par courrier à : *Adapei de la Gironde - Comité d'éthique*
Bureaux du Lac II - Bât. R -39 rue Robert Caumont,
33049 Bordeaux Cedex



COMITÉ D'ÉTHIQUE

Une instance interdisciplinaire et consultative qui permet de réfléchir aux questions qui portent sur le sens et les limites des actions, à partir de situations complexes ou inédites qui confrontent les professionnels au doute quant à la conduite à adopter.

Le Comité d'éthique

Défendre les intérêts et l'intégrité

Le Comité d'éthique, c'est quoi ?

Depuis 2021, l'Adapei 33 travaille à la création d'un Comité d'éthique pour prévenir et répondre aux risques liés aux non-respect de ses valeurs fondamentales.

Il s'agit d'un espace d'échange et de débat sur ce qui fait tension, visant à la recherche de la bonne approche et du bien agir.

Le Comité d'éthique apporte un éclairage à partir d'une analyse des points de tension, voire des injonctions paradoxales.

Plus généralement, le Comité d'éthique participe à la construction d'une culture commune pour les professionnels, les dirigeants et la gouvernance.

C'est un espace consultatif d'aide à la décision "la plus juste possible". En ce sens, à l'issue de sa réflexion, le Comité d'éthique émet des avis écrits et consultables sur les cas concrets. Il se réunit une fois par mois. La personne qui saisit le Comité d'éthique obtiendra une réponse à sa question initiale. Si plusieurs cas concrets relèvent de la même problématique, alors un avis à caractère général sera établi.



Le Comité d'éthique, pourquoi ?

La vulnérabilité des personnes que nous accompagnons dans leurs parcours de vie, leur difficulté parfois à s'exprimer en leur nom propre, à défendre leurs intérêts et leur intégrité, nous conduisent au quotidien à prendre des décisions les concernant.

Chaque situation convoque des approches et des points de vue, des principes qui entrent parfois en tension. Le Comité éthique, mobile, propose au sein de l'institution un espace pour échanger et débattre de ce qui fait tension, en tenant compte des contraintes relatives à des situations déterminées. Il apporte un éclairage argumenté sous la forme d'un avis.

Le Comité d'éthique, qui le compose ?

Le Comité d'éthique est une instance composée de différents experts internes ou externes à l'Adapei33 garantissant une réflexion éthique. Il peut être composé de :

- de personnes accompagnées et de membres de la famille
- de professionnels (directeurs d'établissement, de médecins, d'éducateurs, de psychologues, de professionnels du service qualité...)
- d'experts selon le sujet abordé : philosophe, sociologue, juriste ...